



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 55724

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les rémunérations accessoires versées aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement et notamment le corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Elle lui rappelle les difficultés de fonctionnement que peut engendrer le non-paiement des heures supplémentaires, notamment dans le cadre de l'astreinte et la non-rémunération du temps de travail qui lui est lié, aux contrôleurs principaux du deuxième niveau de grade. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que les contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat qui ont l'obligation statutaire d'effectuer des heures supplémentaires soient indemnisés.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. C'est ainsi qu'il a demandé à ce qu'une réflexion sur l'évolution des métiers des contrôleurs, et de leurs carrières, soit engagée dans le cadre d'un groupe de travail présidé par un membre du conseil général des ponts et chaussées. Ce groupe de travail, qui a d'ores et déjà engagé ses travaux, devrait être en mesure de faire ses premières propositions au directeur du personnel et des services courant 2001. Le ministre restera très attentif au déroulement de ce processus qui doit déboucher sur un projet professionnel pour ce corps d'encadrement.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55724

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7276

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 824